

**Commerce d'art****Un expert s'inquiète du trafic d'œuvres syriennes**

**Lucie Monnat**  
**En Suisse, la lutte contre le trafic d'antiquités pillées en Syrie est difficile, malgré un cadre légal strict**

Les biens culturels en provenance de Syrie sont toujours plus présents dans les galeries suisses, révèle la *NZZ am Sonntag*. On les trouverait principalement dans les cantons de Genève, de Vaud, de Bâle et de Zurich. Or, depuis l'éclatement de la crise syrienne en 2011, un véritable trafic d'antiquités s'est mis en place. Ce commerce illégal représente une source de financement importante de l'Etat islamique. D'autres groupes islamistes ainsi que les rebelles syriens se sont également faufiletés dans la brèche.

Interrogé par l'hebdomadaire alémanique, l'archéologue de l'Université de Berne Marc-André Haldimann, mandaté par la Confédération pour observer le marché des antiquités, est persuadé que des objets volés figurent dans les lots proposés par les galeries suisses. Celles-ci assurent pour leur part opérer en toute légalité. Depuis la mise en place, il y a dix ans,

de la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC), les professionnels sont tenus de tenir un registre dans lequel est mentionnée l'origine du bien culturel pendant trente ans. Les propriétaires de ces galeries assurent cependant que ces biens ont été acquis avant 2005.

Des affirmations qu'il est difficile d'infirmer ou de confirmer. La falsification de documents serait également monnaie courante.

**La vis toujours plus serrée**

Chargé de protéger le patrimoine culturel de l'humanité et de prévenir le vol, le pillage ainsi que l'exportation et l'importation illicites des biens culturels, la LTBC prévoit une peine maximale de 2 ans d'emprisonnement et une amende de 200 000 francs pour ceux qui l'enfreignent.

La Confédération a encore renforcé les prérogatives des douanes en 2009 et interdit le commerce d'antiquités provenant de certains pays, dont la Syrie en 2011. Ainsi, les douanes et l'Office fédéral de la culture (OFC) se félicitent d'avoir ouvert depuis 2005 plus de 160 procédures, qui ont abouti à 70 condamnations.

Fin 2014 encore, une motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du

Conseil national chargeait le Conseil fédéral d'interdire immédiatement l'importation et le commerce des biens culturels syriens. Un «refuge» où sont entreposés les biens spoliés, dans un but ultérieur de restitution, a également été créé. «La Confédération doit agir rapidement pour éviter que la Suisse ne devienne une plaque tournante des biens culturels spoliés à la Syrie et à l'Irak», avait alors plaidé le rapporteur de la commission, Jean-François Steiert (PS/FR).

Selon les spécialistes, il existe un décalage entre ces mesures et les moyens octroyés pour leur application. Par exemple, *24 heures* révélait en juin qu'à Genève, place traditionnelle d'échanges en matière d'antiquités en Europe où transitent en moyenne 40 à 45 tonnes de marchandises sensibles, seuls quatre ou cinq employés spécialisés sont affectés aux Ports Francs.

L'OFC opère bien des vérifications aléatoires auprès des marchands d'art, mais ceux-ci ne représentent que 10% du total des contrôles effectués. Les 90% se font par les douanes. De fait, alors que leur présence fait peu de doutes, aucun bien culturel importé illégalement de Syrie n'a encore été découvert dans une galerie suisse.

Datum: 13.07.2015

# 24heures



Hauptausgabe

24 Heures  
1001 Lausanne  
021/ 349 44 44  
www.24heures.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 31'421  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217  
Abo-Nr.: 1095889  
Seite: 5  
Fläche: 48'563 mm<sup>2</sup>



Des images de propagande de l'Etat islamique montrent la destruction d'une sculpture antique à Palmyre, en Syrie. AFP